

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Préavis municipal n° 23 / 2018

#### Modification du réseau électrique Basse Tension (BT) et Moyenne Tension (MT) en marge du projet privé « Pré-Jaquet »

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la Cofin) constituée par

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le lundi 27 août 2018 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, de Messieurs les Municipaux Denis Favre, Luigi Mancini et Blaise Jaunin, ainsi que de la boursière Madame Sandra Caccia, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions. Madame la Municipale Claudia Perrin ainsi que les membres de la COFIN Ornella Morier et Philippe Noël étaient excusés pour cette séance.

La Cofin s'est encore réunie le 4 et le 13 septembre 2018 afin de statuer et rédiger son rapport.

---

#### 1. Préambule :

Dans le cadre de la réalisation de la promotion « Les Jardins de la Source », actuellement en travaux au Pré-Jaquet, il est nécessaire de déplacer dans les meilleurs délais la station transformatrice Basse (BT) et Moyenne (MT) Tension appelée « Eau de Romanel », puisqu'elle alimentait en courant électrique l'ancienne usine de limonade « Romanette » ainsi que quelques bâtiments voisins.

En résumé, le présent préavis comprend les travaux suivants à la charge de la commune de Romanel :

- Construction d'une nouvelle station transformatrice BT+MT à l'intersection des chemins du Brit et de la Source, à côté de l'Eco-Point du Brit.
- Déviation des lignes souterraines MT de l'ancienne station BT+MT vers la nouvelle station
- Création de deux nouvelles armoires BT, alimentant les futurs dix bâtiments « Les Jardins de la Source » au Pré-Jaquet
- Reprise des alimentations BT depuis la nouvelle station du Brit.
- Remplacement des alimentations BT des immeubles du chemin de la Source No 22 et 24
- Travaux de génie civil comprenant l'installation de la nouvelle station du Brit, environ 50m de fouille dans des chemins et routes communales, enfouissement d'environ 200m de tube pour les futures lignes électriques.
- Démontage et évacuation des composants électriques de l'ancienne station BT+MT ainsi que de toutes les lignes électriques souterraines caduques.
- Ingénierie électrique et surveillance des travaux par la société Betelec SA

Les travaux suivants seront pris en charge par la promotion « Les Jardins de la Source » :

- Démolition de l'ancienne station transformatrice, située dans la zone des travaux
- Travaux de génie civil (fouilles, pose de conduites, etc.) dans le périmètre du projet « Les Jardins de la Source »

## **2. Analyse du projet**

### **2.1 Convention – Echange de parcelles**

Une convention signée le 25 juillet 2016 entre les propriétaires des terrains de la promotion « Les Jardins de la Source » et la commune de Romanel stipule que la construction et l'entretien de la future station électrique et des armoires BT et MT incombent à la commune de Romanel.

La parcelle No 50 de 23m<sup>2</sup> sur laquelle est située l'ancienne station sera cédée aux propriétaires des terrains de la promotion qui céderont en retour à la commune de Romanel :

- une parcelle de 65m<sup>2</sup> située au sud du lotissement « Les Jardins de la Source » (parcelle 981) offrant une aire de rebroussement pour le trafic automobile au départ du chemin du Brit
- une parcelle de 10m<sup>2</sup> située sur la parcelle 984 du lotissement « Les Jardins de la Source » pour y installer une fontaine dont l'emplacement est encore à définir.

### **2.2 Financement du projet d'alimentation électrique BT et MT**

Les promoteurs du projet vont devoir s'acquitter des taxes uniques de raccordement suivantes :

- 100 ampères en BT pour 10 immeubles : 136'400 CHF
- Forfait de raccordement pour 10 immeubles : 56'305 CHF

Ces taxes totalisant 192'705 CHF seront versées à la commune de Romanel en 10 tranches, lors de la réception de chacun des 10 immeubles du projet, entre 2020 et 2023.

Il faut rajouter à ce montant la consommation électrique du chantier pendant 3 à 4 années de travaux, facturée par la commune au tarif « chantier », ainsi que la consommation électrique des habitants du nouveau quartier de Pré-Jaquet pendant les prochaines décennies.

Par conséquent, la Cofin peut estimer que l'investissement proposé de 342'000 CHF sera grosso-modo autofinancé à moyen terme par le projet « Les Jardins de la Source ».

### **2.3 Appel d'offre**

Deux appels d'offre type « public sur invitation » ont été lancés le 5 juillet 2018, l'un concernant la MT et l'autre la BT. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Une offre hors délai n'a malheureusement pas pu être prise en compte. Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

- Montant de l'offre : pondération de 55%
- Qualité technique de l'offre : pondération de 20%
- Références du soumissionnaire : pondération de 15%
- Conditions d'exécution du marché : pondération de 10%

Romande Energie Commerce SA a offert deux fois les meilleurs prix avec un score de 85.75% et a donc remporté « haut la main » l'adjudication, malgré une erreur dans l'addition finale de son offre, corrigée lors du contrôle, due à un signe « moins » à la place d'un « plus ».

A noter les écarts énormes entre les montants offerts, les prix de Kummler+Matter SA étant près de deux fois et demie plus cher que ceux de Romande Energie Commerce SA.

### **2.4 Coût des travaux**

L'acceptation du présent préavis étant urgente, les divers travaux préparatoires et de génie civil ont été estimés.

La partie ingénierie électrique comprenant l'étude, le cahier des charges, la mise au concours et la gestion du projet a été attribuée à Betelec SA sur mandat.

Le tableau ci-dessous résume les montants adjugés et estimés :

	Réseau MT - Station au Brit préfabriquée et lignes MT (CHF TTC)	Réseau BT - 2 x armoires en béton BT et lignes BT (CHF TTC)	Travaux préparatoires et de Génie Civil (CHF TTC)	Ingénierie électrique Betelec SA (CHF TTC)	5% Divers et Imprévus (CHF TTC)	Total avec adjudication à Romande Energie (CHF TTC)
Romande Energie Commerce SA	88'241	83'131 corrigé à 97'001	80'000 selon estimation maximale	61'200	15'000	342'000 arrondi selon préavis
Kummler+Matter SA	209'788	248'032				
Dexa SA	139'673	169'366				
Duvoisin-Groux SA	Offre hors délai	Offre hors délai				
Groupe E Connect SA	125'791	206'101				

A noter que le montant de 342'000 CHF du présent préavis ne sera pas dépassé, puisque le montant des « travaux préparatoires et de génie civil », comprenant divers sondages, alimentations provisoires et démontages est largement inférieur au 80'000 CHF estimés.

Cet investissement de 342'000 CHF figure au budget 2018 sous « Equipement PPA Pré-Jaquet » pour 400'000 CHF (200'000 CHF à dépenser en 2018 et 200'000 CHF en 2019). Le coût des travaux est donc largement inférieur au budget, ce qui ne peut que réjouir la Cofin.

## 2.5 Planification des travaux

Sauf opposition lors de la mise à l'enquête de la construction de la nouvelle station transformatrice au Brit, et sous condition d'acceptation du présent préavis, les travaux débuteront fin septembre 2018 pour se terminer fin novembre 2018 environ. Ils sont donc urgents !

A noter que la planification de ces travaux d'alimentation électrique MT et BT correspond au planning de la Direction des Travaux du projet, et ne retarde donc pas ledit projet.

Si la démolition des bâtiments de Pré-Jaquet peut paraître lente (elle a débuté en octobre 2017 et n'est toujours pas achevée), la commune de Romanel n'en est aucunement responsable.

## Position de la Cofin :

La Cofin relève le sérieux de la conduite « expéditive » de ce projet qui sera à terme entièrement financé par les promoteurs des « Jardins de la Source » et par ses nouveaux habitants. En outre, un échange de parcelle favorable à Romanel a été conclu.

Rapport Cofin : Préavis municipal n° 23 / 2018 - Modification du réseau électrique Basse Tension (BT) et Moyenne Tension (MT) en marge du projet privé « Pré-Jaquet »

---

**Conclusion :**

Au vu des éléments ci-dessus, la Cofin adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 23/2018 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis Municipal N° 23/2018, adopté en séance de Municipalité du 20 août 2018;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- ouï le rapport de la Commission Technique;

**d é c i d e**

- d'accepter le préavis municipal No 23/2018 tel que présenté;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 342'000.- TTC** pour la modification du réseau d'électricité BT et MT du projet privé « Pré-Jaquet » ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond d'endettement;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 18.09.2018

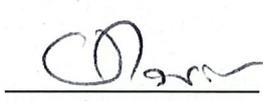
Le rapporteur :

  
Philippe URNER

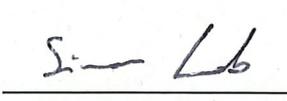
Les autres membres :

  
Philippe MUGGLI

Président

  
Ornella MORIER

  
Philippe NOËL

  
Simon Lob